

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020 – 19H00
Salle des fêtes - Coise

Membres présents : Michel BONNIER (Aveize), Michel VENET (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Alain VIRICEL (Châtelus), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise), Benoit VERNAISON (Duerne), Patrice CARTERON (Grammond), Didier BLANCHARD (Grézieu le Marché), Gilles CHAVEROT, Christelle SEVE (Haute Rivoire), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Fabrice BOUCHUT, Claude GOY (Larajasse), Michel RAMPON (Longessaigne), B.CROZIER (suppléant – Maringes), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Michel GOUGET (Montrottier), Guy SAULNIER (Souzy), Patricia BLEIN (St Clément les Places), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), G.MOSNIER (suppléant de Chantal YVOREL – ST Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE, (St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Nathalie FAYET, Monique CHARDON, Jean-Luc GUYOT (St Martin en Haut), Jérôme BANINO, Agnès GRANGE, Eric MICHELOT (St Symphorien sur Coise), Karine BERGER, Olivier VIALLO (Ste Foy l'Argentière), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine), Nicolas FAVRICHON (Villechenève), Raphaël MORETON (Viricelles), Agnès Merle (suppléante – Virigneux)

Membres excusés : Catherine LOTTE (pouvoir donné à Michel VENET - Brussieu), Isabelle GOUBIER (Les Halles), Blandine THEVENON NICOLI (remplacé par Bernard CROZIER- Maringes), Philippe GARNIER (Meys), Laura JOURNET (Montrottier), Jean-Marc GOUTAGNY (Pomeys), Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamousset), Dominique MEZARD MOSTFA (pouvoir donné à Jérôme BANINO - St Symphorien sur Coise), Jean-Christophe FARJON (remplacé par Agnès MERLE - Virigneux), Chantal YVOREL (remplacé par Gilbert MOSNIER - St Genis l'Argentière),

Membres absents : Alain FRANÇON (Brullioles)

COMMANDE PUBLIQUE

1. Avenant au marché d'assurance relatif aux dommages aux biens

Le conseil communautaire,

- Vu le projet d'avenant au marché d'assurances relatif aux dommages aux biens passé en 2018 avec la société PNAS
- Considérant l'augmentation du taux de sinistralité entre 2018 et 2019
- Vu la proposition de Monsieur le Président, sur avis des membres du Bureau,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'avenant en plus- value de 15 % par rapport au montant initial applicable sur les primes provisionnelles et le taux de révision

AUTORISE Monsieur le Président à le signer

RESSOURCES HUMAINES

2. Autorisation de recours au service civique

Le conseil communautaire,

- Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,
- Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique
- Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de recourir à ce type de service dans 2 domaines : la sensibilisation au tri et l'animation de certaines actions en faveur de la transition écologique et énergétique
- Vu la proposition de Monsieur le Président, sur avis des membres du Bureau,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la mise en place du dispositif du service civique au sein de la CCMDL à compter du 1^{er} octobre 2020.

AUTORISE le Président à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

AUTORISE le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

AUTORISE le Président à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107,58 euros par mois, pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport.

ECONOMIE

3. Contrat de location longue durée au profit de la société REMOLY

Le conseil communautaire,

- Vu la demande de la société REMOLY représentée par M Ludovic PIOT de louer une parcelle de 9 000 m² sur la ZA Grange-Eglise dans le cadre de la pérennisation de son activité
- Vu le projet de contrat de location portant sur une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2021
- Vu la proposition de Monsieur le Président, sur avis des membres du Bureau,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le contrat de location à intervenir avec la société REMOLY pour un terrain nu de 9 000 m²

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir à compter du 1^{er} janvier 2021

4. Résidence d'entreprises Les Roches - Fixation de la tarification pour les ventes et pour les locations

Le conseil communautaire,

- Considérant la construction d'une résidence d'entreprises sur le site lieu-dit les Roches à St Symphorien sur coise de 1200 m² divisés en 6 lots de 100 à 300 m² modulables
- Vu l'avancement des travaux, la phase commercialisation peut démarrer

- Vu le tableau de synthèse des coûts, les subventions perçues
- Vu l'observatoire des prix de l'immobilier des locaux d'activités sur les zones à proximité
- Vu la proposition de Monsieur le Président, sur avis des membres du Bureau,

A l'unanimité des membres présents,
APPROUVE les propositions de prix ci-dessous

Locaux	100 m ²	200 m ²	300 m ²
Location / mois	670 € HT (~80 € HT/m ² /an)	1 200 € HT (72 € HT/ m ² / an)	1 600 € HT (64 € HT / m ² / an)
Vente	155 000 €HT (1 500 €/m ²)	275 000 €HT (1 345€/m ²)	375 000 €HT (1 250€/m ²)

5. Vente à l'euro symbolique pour l'atelier Relais occupé par PRISMAFLEX à St Clément les Places

Le conseil communautaire,

- Vu le contrat administratif de location avec promesse unilatérale de vente passé avec l'entreprise Prismaflex pour l'atelier relais situé à St Clément Les Places arrivé à échéance au 30/04/2020
- Vu la proposition de Monsieur le Président, sur avis des membres du Bureau,

A l'unanimité des membres présents,
APPROUVE la cession à l'euro symbolique à la société Prismaflex de l'atelier relais qu'elle occupe à St Clément les Places en application des dispositions du contrat administratif précité
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique de vente à intervenir

6. Vente à la Clinic Moto 69 de la partie « bureau » du bâtiment Jacques Cœur

Le conseil communautaire,

- Vu la proposition de l'entreprise Clinic Moto 69 d'acquérir la partie bureau du bâtiment « Jacques cœur » propriété de la communauté de communes des Monts du lyonnais et située sur la commune de Brussieu
- Considérant que cette entreprise est déjà en cours d'acquisition, dans le cadre d'un contrat de location-vente, d'une grande partie du bâtiment
- Vu la proposition de Monsieur le Président, sur avis des membres du Bureau,

A l'unanimité des membres présents moins 2 abstentions,
APPROUVE la cession de cette partie du bâtiment Jacques Cœur pour un montant de 62 000 € HT à la société clinic moto 69
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir

7. ZA Haute-Rivoire : Vente terrain La Bourrie à Prismaflex

Le conseil communautaire,

- Vu le projet global d'aménagement et de relocalisation des sociétés Prismaflex et Bionatis situées sur les zones d'activité de Haute-Rivoire
- Considérant que la Communauté de communes est propriétaire d'un tènement de 2500 m² sur la ZA Bourrie, parcelle qui jouxte un des bâtiments propriété de prismaflex
- Considérant la proposition de la société Prismaflex d'acquérir cette parcelle
- Vu la proposition de Monsieur le Président, sur avis des membres du Bureau,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la cession de 2500 m² au prix de 67 500 € HT à la société Prismaflex

AUTORISE monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir

8. ZA LA PARLIERE : Vente terrain Le Joint Technique

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23/04/2019 approuvant la vente d'un terrain zone d'activités de la Parlière à St Genis l'Argentière au profit de l'entreprise le joint technique
- Considérant qu'au démarrage des travaux il a été constaté qu'une canalisation EP de diamètre 500 traversait le terrain et nécessitait un surcoût pour la mise en place des fondations
- Vu l'avis des Domaines en date du 6 août 2020

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le nouveau prix de cession à 150 000 € HT de la parcelle B1132 à la Sté Le Joint Technique,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique,

GESTION DES DECHETS

9. Modification statuts SYDEMER

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération du comité syndical du SYDEMER en date du 4 février 2020 approuvant la modification de ses statuts
- Vu le projet de statuts modifiés
- Vu la proposition de Monsieur le Président, sur avis des membres du Bureau,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la modification des statuts du SYDEMER concernant :

- l'actualisation du préambule portant sur la date d'échéance de l'autorisation d'exploiter de l'installation de stockage de Borde Matin
- l'actualisation de l'article 1 portant sur la dénomination des collectivités membres
- la modification de l'article 7 afin d'introduire un mécanisme de vote plural et de fixer à 15 le nombre de délégués, chaque délégués ayant un nombre de voix attribué en fonction de la population de l'EPCI qu'il représente à savoir : *24 voix, pour Loire Forez Agglomération , 18 voix, pour la Communauté de Communes de Forez Est , 9 voix pour la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais ,24 voix pour Saint-Etienne Métropole ,9 voix pour la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien*

10. Rapport annuel prix et qualité du service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés pour 2019

Le conseil communautaire,

- Vu l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales portant obligation de rédiger un rapport sur le prix et la qualité du service de collecte et d'élimination des déchets
- Vu les statuts de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais mentionnant notamment l'exercice de la compétence collecte, traitement et élimination des déchets ménagers et résiduels
- Vu le rapport sur le prix et la qualité du service de collecte, traitement et élimination des déchets ménagers et résiduels pour 2019

A l'unanimité des membres présents,
PREND ACTE de ce rapport qui sera mis à disposition du public

SOLIDARITES ACTIVES

11. Attribution de subventions aux structures partenaires à caractère social

Le conseil communautaire,

- Vu les statuts de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais mentionnant notamment l'exercice de la compétence actions sociales et solidarités
- Considérant que la communauté de communes s'appuie sur des associations pour exercer cette compétence
- Vu les conventions d'objectifs et de moyens passés avec un certain nombre d'entre elles
- Vu les demandes de subventions de ces associations et le bilan de leurs activités
- Vu la proposition de Monsieur le Président, sur avis de la commission solidarités actives et des membres du Bureau,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

L'attribution des Subventions aux associations de services à domicile pour 2020

		heures effectuées en 2019	Subvention CCMDL pour 2020
ADMR des Hauts du Lyonnais	Convention 2018-2021	51 687.40	50 181 €
ADMR St Laurent de Chamousset	Convention 2018-2021	43 782	43 404 €
ADMR de Bessenay	Convention 2018-2020	3 954.87	3 955 €
ADMR du Pays Mornantais	Convention 2019-2021	874.26	874 €
AMAD du Pays Mornantais	Convention 2019- 2021	2 410	2 410 €
ADMR Chazelles sur Lyon	Convention 2020-2021	1 654	966 €

L'attribution des subventions aux autres associations à caractère social pour 2020

		Subvention CCMDL pour 2020
Mission Locale Nord-Ouest Rhône	Convention 2019-2021	17 433 €
Mission Locale Monts d'Or Monts du Lyonnais	Convention 2019-2021	22 030 €
Mission Locale du Forez	Convention 2020-2020	4 353 €
Centre socio culturel L'Archipel (= des Hauts du lyonnais)	Convention 2019-2022	66 100 € (dont 21 600 € restitués sous forme de loyers)
Centre socio culturel L'Equipage"	Convention 2020-2023	27 265 €
Solidarité Paysans		1 600 €
Planning Familial 69		5 800 €

La participation 2020 à l'animation et à la gestion du PLIE du Forez à hauteur de 4 706 € à verser à la Communauté de communes de Forez Est

12. Adhésion pour l'animation et la gestion du PLIE du Forez

Le conseil communautaire,

- Vu le budget primitif 2020

- Vu le projet de protocole d'accord PLIE du Forez
Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE un montant d'adhésion au PLIE du Forez à hauteur de 4 706 € pour 2020 à verser à la CCFE

DIT que les crédits sont prévus à l'article 6281 du budget primitif et que le versement sera effectué au plus tôt et avant fin 2020,

TOURISME / CULTURE

13. Rapport du délégataire camping de Hurongues

Le conseil communautaire,

- Vu l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que la gestion du camping de Hurongues, propriété de la CC des Monts du Lyonnais, a été confiée à M Brunner par délégation de service Public
- Vu le rapport produit par le délégataire

A l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de ce rapport

14. Taxe de séjour : introduction d'une nouvelle catégorie d'hébergements

Le conseil communautaire

- Vu l'institution d'une taxe de séjour par la CCMDL depuis sa création en application de l'article L2333-29 du code général des collectivités territoriales
- Considérant que jusqu'à présent pour les établissements d'accueil sans classement ou en attente de classement le tarif applicable par personne et par nuitée est de 2 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles.
- Considérant que ces établissements sans classement peuvent être assimilés à des auberges collectives

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le barème d'application de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais suivant à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Catégories d'hébergement	Tarif EPCI
Palaces	4 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.70 €

Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

AGRICULTURE / FORET

15. Subvention Frelon asiatique (GDS 69)

Le conseil communautaire,

- Considérant la nuisance sur l'environnement provoquée par la présence de nids de frelons asiatiques,
- Vu le projet de la convention d'adhésion au dispositif de surveillance et de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Rhône pour 2020 proposé par le GDS 69,

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE la convention d'adhésion au dispositif de surveillance et de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Rhône à passer avec le GDS69 et autorise M. le Président à la signer,

APPROUVE le renouvellement de la subvention de 1500€ à verser au Groupement de Dépense sanitaire du Rhône (GDS 69),

INSTITUTION

16. Désignation des représentants de la CCMDL –SPL des Monts du Lyonnais

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération 20-0737 du conseil communautaire en date du 28 juillet 2020, portant désignation de ses représentants à la SPL des Monts du Lyonnais et désignant M Pascal Fichet qui n'est pas conseiller communautaire
- Considérant que pour représenter la CCMDL au sein de la SPL, il est nécessaire d'avoir la qualité de conseiller communautaire et donc de redésigner les représentants de la CCMDL à la SPL

A l'unanimité des membres présents

DESIGNE à l'unanimité pour siéger au sein du conseil d'administration de la SPL des Monts du Lyonnais en tant que représentant de la CCMDL :

- Mmes Karine BERGER, Catherine LOTTE et Claude GOY
- Mrs Régis CHAMBE, Michel GOUGET, Alain FRANÇON et Pierre VARLIETTE

AUTORISE les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société,

AUTORISE tous les représentants au Conseil Administration à se présenter pour en assurer la présidence au nom de la collectivité dans le cas où le conseil d'administration désignerait la communauté de communes à cette fonction,

DESIGNE Monsieur Régis CHAMBE comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires,

17. Désignation des représentants de la CCMDL –La Marque Collective

Le conseil communautaire,

- Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Vu le résultat du vote,

A l'unanimité des membres présents

PREND ACTE de ces résultats

DIT que la Communauté de Communes sera représentée au sein de la Marque Collective de la façon suivante :

- Philippe BONNIER et Michel RAMPON, titulaires,
- Jean-Christophe FARJON et Patrice CARTERON, titulaires,

18. Désignation des représentants de la CCMDL –PLIE Forez

Le conseil communautaire,

- Considérant l'adhésion de la CCMDL au PLIE Forez
- Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Vu le résultat du vote,

A l'unanimité des membres présents

DIT que la Communauté de Communes sera représentée au sein du PLIE du Forez de la façon suivante :

- Louisa SAHUC

19. Désignation commission DSP Escap'ad et comité de suivi

Le conseil communautaire

- Considérant que le centre nautique, espace forme et bowling ESCAP'Ad situé à St Laurent de Chamousset fait l'objet d'un contrat de délégation de service public qui se termine au 31 décembre 2021
- Considérant qu'une réflexion sera engagée pour déterminer le mode de gestion à retenir à l'issue
- Considérant que si le renouvellement de la DSP est acté, une commission de DSP est à constituer pour suivre la procédure
Considérant la nécessité de suivre régulièrement le contrat en cours
- Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1411-5
- Vu la liste unique de candidats 5 titulaires et 5 suppléants
- Vu le résultat du vote sur scrutin de liste avec 38 voix pour

DIT que la que la commission de DSP pour ESCAP'AD sera composée de

- Membres Titulaires : Pierre VARLIETTE, Marie-Charles JEANNE Michel GOUGET, Guy SAULNIER, Michel BONNIER
- Membres Suppléants : Yvette BRETONNIER, Isabelle GOUBIER, Jean-Marc GOUTAGNY, Gilles CHAVEROT, Karine BERGER

DIT que le comité de suivi (groupe de travail) pour Escap'Ad sera composée des membres titulaires de la commission de la DSP soit :

- Pierre VARLIETTE, Marie-Charles JEANNE, Michel GOUGET, Guy SAULNIER, Michel BONNIER

20. Désignation des représentants de la CCMDL –AURAE

Le conseil communautaire,

- Considérant l'adhésion de la CCMDL à l'association Auvergne Rhône Alpes énergie environnement (AURAE) et la nécessité de désigner un représentant à cet organisme
- Considérant la candidature de M Philippe GARNIER
- Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

A l'unanimité des membres présents

DESIGNE M Philippe GARNIER pour représenter la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais au sein d'AURA EE

21. Désignation des représentants de la CCMDL –Commission départementale de la nature, des paysages et des sites

Le conseil communautaire

- Considérant la demande de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, chargée de rendre des avis sur les projets de construction dans les zones naturelles, de désigner 2 représentants pour siéger en son sein
- Considérant la candidature de M Jérôme BANINO en tant que titulaire et de M Philippe BONNIER en tant que suppléant
- Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

A l'unanimité des membres présents

DESIGNE M Jérôme BANINO en tant que titulaire et de M Philippe BONNIER en tant que suppléant pour siéger au sein de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) pour représenter la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais au sein d'AURA EE

22. Désignation d'un représentant de la CCMDL –Comité National d'Action sociale (CNAS)

Le conseil communautaire

- Considérant l'adhésion de la CCMDL au Comité national d'action sociale, organisme partenaire pour l'action sociale et la nécessité de désigner un représentant à cet organisme
- Considérant la candidature de M Gilles CHAVEROT
- Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

A l'unanimité des membres présents

DESIGNE M Gilles CHAVEROT pour représenter la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais au sein du CNAS

23. Désignation d'un représentant de la CCMDL – SA Monts Energie

Le conseil communautaire

- Considérant l'adhésion de la CCMDL à la SA Monts Energie en tant qu'actionnaire et la nécessité de désigner un représentant au Conseil d'administration
- Considérant la candidature de M Philippe GARNIER
- Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

A l'unanimité des membres présents

DESIGNE M Philippe GARNIER pour représenter la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais au sein du CA de la SA Monts Energie

24. Désignation d'un représentant de la CCMDL – SEM Soleil

Le conseil communautaire

- Considérant l'adhésion de la CCMDL à la SEM Soleil en tant qu'actionnaire et la nécessité de désigner un représentant au Conseil d'administration
- Considérant la candidature de M François DUMONT
- Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

A l'unanimité des membres présents

DESIGNE M François DUMONT pour représenter la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais au sein du CA de la SEM Soleil

25. Désignation d'un représentant de la CCMDL – ARPAMOLY

Le conseil communautaire

- Considérant l'adhésion de la CCMDL à l'Association Art et patrimoine des Monts du Lyonnais (ARPAMOLY) et la nécessité de désigner deux représentants au Conseil d'administration
- Considérant la candidature de Mmes Blandine NICOLI THEVENON, et Dominique MEZARD MOSTEFA
- Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

A l'unanimité des membres présents

DESIGNE Mmes Blandine NICOLI THEVENON, et Dominique MEZARD MOSTEFA pour représenter la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais au sein du CA de ARPAMOLY

26. Comité de pilotage LEADER- Désignation des membres

Le conseil communautaire

- Etant entendu que les Monts du Lyonnais bénéficient d'un programme leader
- Considérant que ce programme est piloté par un comité de pilotage avec 2 collèges : un collège public composé de représentants de la CCMDL et un collège privé associant des structures privées et associatives représentatives de l'activité socio-économique
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner 7 élus pour siéger à ce comité de pilotage
- Considérant les candidatures en tant que titulaires de Philippe Bonnier, Norbert DUPEYRON, Michel BONNIER, Jean-Marc GOUTAGNY, Régis CHAMBE, Nicolas MURE, Marie-Luce ARNOUX et en tant que suppléant d'Isabelle GOUBIER, Marie-Charles JEANNE, Jérôme BANINO, Philippe GARNIER, Karine BERGER, Pierre VARLIETTE, Jean-Louis CASSE
- Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

A l'unanimité des membres présents

DESIGNE en tant que titulaires Philippe Bonnier, Norbert DUPEYRON, Michel BONNIER, Jean-Marc GOUTAGNY, Régis CHAMBE, Nicolas MURE, Marie-Luce ARNOUX et en tant que suppléant Isabelle GOUBIER, Marie-Charles JEANNE, Jérôme BANINO, Philippe GARNIER, Karine BERGER, Pierre VARLIETTE, Jean-Louis CASSE pour siéger au COPIL leader

27. Comité directeur AMF69 - Désignation de 2 représentants

Le conseil communautaire

- Etant exposé que la CCMDL adhère à L'association des maires du Rhône et qu'à ce titre elle doit désigner 2 représentants pour siéger au comité directeur
- Considérant la candidature de Mrs Régis CHAMBE et Pierre VARLIETTE

A l'unanimité des membres présents

DESIGNE M Régis CHAMBE et M Pierre VARLIETTE pour représenter la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais au sein du comité directeur de l'AMF 69

28. Syndicat Rhodanien de développement du câble (SRDC) - Désignation des représentants de la CCMDL

Le conseil communautaire

- Etant exposé que la CCMDL adhère au syndicat rhodanien du câble en lieu et place des communes et la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter chacune des 25 communes au comité syndical
- Considérant les candidats présentés par les communes

A l'unanimité des membres présents

DESIGNE

TITULAIRE	SUPPLEANT	COMMUNE
Florence THIZY	Jean-Yves BLANCHARD	Aveize
Alain FRANÇON	Pascal FICHET	Brullioles
Bernard JUNET	Jean-Christophe DUSSUD	Brussieu
Anthony CHARBONNIER	Marie-Luce ARNOUX	Chambost-Longessaigne
Joël GUINAND	Yoan MAMMERI	Coise
Benoit Vernaison	Anthony CUNHA	Duerne
Yannis HODOUL	Didier BLANCHARD	Grézieu le Marché
Sylvain MOULIN	Anaïs VERNAY	Haute-rivoire
Christiane BOUTEILLE	Jean Michel GUINAND	La Chapelle sur Coise
Claude GOY	Fabrice BOUCHUT	Larajasse
Sylvain BRUNO	Maud CHEVALIER	Les Halles
Michel RAMPON	Florent IMBERT	Longessaigne
Richard GRAEL	Fabien PROTIERE	Meys
Valérie DUQUESQUE	Marie-Charles JEANNE	Montromant
Régis COQUET	Bernard CHAVEROT	Montrottier
Didier REYMONDON	Françoise DUBOEUF	Pomeys
Guy SAULNIER	Alexandre GERIN	Souzy
Denis COLLOMB	Gilbert Blein	St Clément les Places
Joachim BOURDON	Gilbert MOSNIER	St Genis l'Argentière
Yvan SIMON	Roger MAZARD	St Laurent de Chamousset
Régis CHAMBE	Jules GUILLEMOT	St Martin en Haut
Mathieu PAISSE	Eric MICHELOT	St Symphorien sur Coise
Thierry DAYDE	Mickaël Portela	Ste Catherine
Fabrice VALAIRE	Philippe SECKINGER	Ste Foy l'Argentière
Claude SARCEY	Nicolas FAVRICHON	Villechenève

29. Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) – Proposition de représentants

Le conseil communautaire,

- Vu l'article 1650 A du Code Général des Impôts,
- Considérant le courrier du directeur régional des finances publiques demandant de proposer 20 membres titulaires et 20 membres suppléants pour constituer la commission intercommunale des impôts directs
- Considérant les candidats présentés

A l'unanimité des membres présents

PROPOSE pour constituer la CIID :

Titulaires Michel BONNIER, Pierre VARLIETTE, Catherine LOTTE, Marie-Luce ARNOUX, Jérôme BANINO , Norbert DUPEYRON, Philippe BONNIER, Benoit VERNAISON, Patrice CARTERON, Didier BLANCHARD, Nicolas MURE, Christiane BOUTEILLE, Fabrice BOUCHUT, Isabelle GOUBIER, Michel RAMPON, Guy SAULNIER, Philippe GARNIER, Marie-Charles JEANNE, Michel GOUGET, Jean Marc GOUTAGNY,

Suppléants Patricia BLEIN, Daniel BONNIER, Alexis BADOIL, Pascal FICHET, Agnès GRANGE, Pierre DUSSURGEY, Karine BERGER, François DUMONT, Bernard CHAZELLES, Raphaël MORETON, Jean Christophe FARJON, Franck GUILLON, Gilles CHAVEROT, Nathalie FAYET, Daniel MURE, Eric MICHELOT, Janine QUINAUDON, Alain VIRICEL, Louisa SAHUC, Yvette BRETONNIER

30. Comité de suivi Transport Social à la demande – Désignation des membres

Le conseil communautaire

- Etant exposé que la CCMDL a mis en place un comité de pilotage pour décider de la stratégie de communication à mettre en place
- Considérant qu'un comité de suivi a été instauré pour suivre l'activité de ce service
- Considérant les candidatures de M. Régis CHAMBE, Mme Marie-Luce ARNOUX, M. Daniel BONNIER et Mme Claude GOY pour constituer le Comité de suivi Transport Social à la demande.

A l'unanimité des membres présents,

DESIGNE M. Régis CHAMBE, Mme Marie-Luce ARNOUX, M. Daniel BONNIER et Mme Claude GOY pour constituer le Comité de suivi Transport Social à la demande.

31. Comité de pilotage communication – Désignation des membres

Le conseil communautaire

- Etant exposé que la CCMDL a mis en place un comité de pilotage chargé de suivre la stratégie de communication de la collectivité
- Considérant les candidatures de M. Régis CHAMBE, Mme Karine BERGER, M Jean-Louis CASSE et M Norbert DUPEYRON pour constituer ce Comité de pilotage

A l'unanimité des membres présents

DESIGNE M. Régis CHAMBE, Mme Karine BERGER, M Jean-Louis CASSE et M Norbert DUPEYRON pour constituer ce Comité de pilotage communication

ASSAINISSEMENT

32. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2019

Le conseil communautaire,

- Vu les statuts de la CCMDL notamment en ce qui concerne l'exercice de la compétence assainissement collectif pour les 10 communes de l'ex CCHL
- Vu l'Article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant obligation pour les services à caractère industriel et commercial de rédiger un rapport annuel
- Vu le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif pour l'exercice 2019

A l'unanimité des membres présents moins une abstention

APPROUVE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif au titre de 2019.
DIT que ce rapport sera mis à la disposition du public

33. Construction station d'épuration Duerne : avenant fin de travaux

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23/10/2018 autorisant la signature du marché de travaux,
- Vu le projet d'avenant au marché à intervenir avec le groupement Syntea/Lacassagne

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE l'avenant à intervenir pour le marché de travaux de construction de la station d'épuration de Duerne et ayant pour conséquence d'augmenter le coût de 17 225.85. € H.T. et d'augmenter le délai d'exécution de 15 semaines.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir

POLITIQUES CONTRACTUELLES

34. Leader – demande de subventions – Colonnes enterrées verre et papier

Le conseil communautaire,

- Vu le Programme de Développement Rural Régional de Rhône-Alpes, approuvé par la décision de la Commission Européenne du 17/09/2015 et modifié le 2/02/2016 ;
- Vu la notification de sélection du Président du Conseil Régional du 23 juillet 2015 portant décision de sélection du Groupement d'actions Local (GAL) ;
- Vu la convention tripartite LEADER signée, le 29 mai 2017, entre la Région, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et l'ASP, précisant les modalités de mise en œuvre du programme LEADER.
- Considérant l'intérêt pour l'environnement du projet d'implantation de colonnes enterrées verre et papier

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE cette opération;

VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération visée par la subvention FEADER;

SOLLICITE auprès du FEADER une subvention d'un montant maximum de 61 495.42 € pour la mise en œuvre de cette opération ;

35. Leader – demande de subventions – Animation tri et recyclage

Le conseil communautaire,

- Vu le Programme de Développement Rural Régional de Rhône-Alpes, approuvé par la décision de la Commission Européenne du 17/09/2015 et modifié le 2/02/2016 ;
- Vu la notification de sélection du Président du Conseil Régional du 23 juillet 2015 portant décision de sélection du Groupement d'actions Local (GAL) ;
- Vu la convention tripartite LEADER signée, le 29 mai 2017, entre la Région, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et l'ASP, précisant les modalités de mise en œuvre du programme LEADER.
- Considérant l'intérêt pour l'environnement de mettre en place une animation auprès des scolaires en matière de tri et de recyclage

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE cette opération;

VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération visée par la subvention FEADER;

SOLLICITE auprès du FEADER une subvention d'un montant maximum de 36 288.00 € pour la mise en œuvre de cette opération;

36. Leader – demande de subventions – aménagement Pont Bascule

Le conseil communautaire,

- Vu le Programme de Développement Rural Régional de Rhône-Alpes, approuvé par la décision de la Commission Européenne du 17/09/2015 et modifié le 2/02/2016 ;
- Vu la notification de sélection du Président du Conseil Régional du 23 juillet 2015 portant décision de sélection du Groupement d'actions Local (GAL) ;
- Vu la convention tripartite LEADER signée, le 29 mai 2017, entre la Région, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et l'ASP, précisant les modalités de mise en œuvre du programme LEADER.
- Considérant l'intérêt pour le territoire et notamment pour l'activité agricole de disposer de 2 ponts bascules et quais de déchargement pour l'approvisionnement en vrac et la nécessité de reconstruire les installations existantes

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE cette opération;

VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération visée par la subvention FEADER;

SOLLICITE auprès du FEADER une subvention d'un montant maximum de 24 324.00 € pour la mise en œuvre de cette opération;

37. Leader – demande de subventions – Parc Eco Habitat sensibilisation

Le conseil communautaire,

- Vu le Programme de Développement Rural Régional de Rhône-Alpes, approuvé par la décision de la Commission Européenne du 17/09/2015 et modifié le 2/02/2016,
- Vu la notification de sélection du Président du Conseil Régional du 23 juillet 2015 portant décision de sélection du Groupement d'actions Local (GAL),
- Vu la convention tripartite LEADER signée, le 29 mai 2017, entre la Région, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et l'ASP, précisant les modalités de mise en œuvre du programme LEADER.
- Considérant l'objectif de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2021 et la nécessité pour atteindre cet objectif de mener des actions de sensibilisation auprès de différents publics

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE cette opération;

VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération visée par la subvention FEADER;

SOLLICITE auprès du FEADER une subvention d'un montant maximum de 14 592.00 € pour la mise en œuvre de cette opération;

38. Leader – demande de subventions – Etude parcours résidentiel

Le conseil communautaire,

- Vu le Programme de Développement Rural Régional de Rhône-Alpes, approuvé par la décision de la Commission Européenne du 17/09/2015 et modifié le 2/02/2016 ;
- Vu la notification de sélection du Président du Conseil Régional du 23 juillet 2015 portant décision de sélection du Groupement d'actions Local (GAL) ;

- Vu la convention tripartite LEADER signée, le 29 mai 2017, entre la Région, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et l'ASP, précisant les modalités de mise en œuvre du programme LEADER.
- Considérant la compétence économie exercée par la CCMDL et la nécessité de réfléchir sur les besoins des entreprises

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE cette opération;

VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération visée par la subvention FEADER;

SOLLICITE auprès du FEADER une subvention d'un montant maximum de 18 144.00 € pour la mise en œuvre de cette opération;

Transition énergétique

39. Avenant n°1 au marché de travaux de construction d'une plateforme Station GNV

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération N° 20-0323 du 3 mars 2020 autorisant la signature du marché de travaux pour la création d'une plateforme station GNV,
- Vu le projet d'avenant N° 1 en plus-value à passer avec la Société Duteurtre,

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1 à intervenir pour le marché 2020-004-03 et ayant pour conséquence une augmentation du coût global des travaux de 967,70 €HT.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir.

Bâtiment

40. Avenant n°1 au marché de travaux de désamiantage et de démolition de la maison Gonzalez à Souzy

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération N° 20-0323 du 3 mars 2020 autorisant la signature du marché de travaux pour la démolition et de désamiantage de la Maison Gonzales
- Vu le projet d'avenant N° 1 en plus-value à passer avec la Société Arnaud Démolition

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents.

APPROUVE l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise Arnaud Démolition pour le marché 2020-003-01 et ayant pour conséquence une augmentation du coût global des travaux de 4.700,00 €HT.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir.

Le Président
Régis CHAMBE

